

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est une formation classique pluridisciplinaire des universités françaises. Elle a pour objectif d'offrir, à des jeunes titulaires du baccalauréat général, série Economique et sociale, une formation ouverte sur plusieurs domaines : le droit, l'économie, la gestion, tout ceci assorti d'une formation dans des domaines transversaux tels que ceux des langues ou de l'informatique.

La structure de formation proposée par l'UBO ne déroge pas à cette règle, ceci de la première à la troisième année. A ce stade, une ouverture est faite vers le monde professionnel pour les étudiants qui souhaiteraient arrêter leurs études et s'intégrer dans la vie professionnelle.

La licence AES permet de fournir au marché de l'emploi des cadres intermédiaires, dans les métiers du droit, de la gestion et de l'économie, avec une maîtrise suffisante des outils informatiques et d'une langue étrangère.

Synthèse de l'évaluation

La licence AES de l'UBO est une formation attractive qui justifie son existence et qui remplit bien sa mission au regard du cursus universitaire mis en place, du corps enseignant d'encadrement, de la place de la professionnalisation qui apparaît comme un souci constant. On voit aussi un corps enseignant impliqué dans la valorisation de la formation auprès de différents publics employeurs, qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public (journées portes ouvertes, appels à des professionnels pour présenter leurs entreprises et leurs métiers). Les effectifs de la licence AES de l'UBO justifient l'existence de la formation dans cette structure. A l'UBO, la troisième année (L3) offre par ailleurs la particularité d'accueillir de nombreux étudiants qui sont soit en reprise d'études, soit proviennent de formations courtes, telles que des brevets de technicien supérieur (BTS) ou des diplômes universitaires de technologie (DUT). La formation se veut donc ouverte pour permettre ensuite une poursuite d'études en master aux étudiants qui le voudraient. Cependant, au cours de cette L3, un accent particulier est mis sur l'accession au monde professionnel.

Les formes de l'enseignement sont essentiellement celles des cours magistraux en présentiel. En L3, on ajoute un stage significatif de six semaines. L'acquisition des compétences est cependant équilibrée et l'encadrement des étudiants est fort. Des mises à niveau sont prévues ; des options sont offertes aux étudiants et sont censées les fortifier dans le domaine professionnel vers lequel ils comptent s'orienter. Le jeu ou la simulation de création et de gestion d'entreprise, la préparation du stage, son encadrement pendant sa mise en œuvre sont des atouts fournis aux étudiants pour leur qualification professionnelle et ensuite leur insertion dans une activité professionnelle. Les sortants de la formation paraissent armés pour leur vie professionnelle. Il est néanmoins regrettable que l'autoévaluation n'ait pas donné davantage de statistiques quant à l'insertion professionnelle. De même, elle n'a pas donné d'indication sur les métiers que les sortants du diplôme intègrent plus souvent, du droit, de la gestion d'entreprise ou des carrières sociales. Sans doute serait-il opportun de reprendre la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et de mener une réflexion approfondie sur les compétences que les étudiants doivent acquérir au terme de leur formation

L'ensemble des éléments du dossier permet de conclure à une formation qui répond aux standards nationaux et, à ce titre, en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études en masters. Ceux-ci sont présentés d'ailleurs sous trois rubriques assez pertinentes : carrières du secteur public, secteur de la gestion d'entreprise, secteur des carrières sociales. Il faut noter à ce sujet que les masters de droit public et de droit privé sont mis en cohérence avec ce profilage, puisqu'il existe au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, économie et Gestion de l'UBO des masters *Carrières du droit public*, *Droit du patrimoine et des activités immobilières*, *Droit des personnes vulnérables*, le quatrième étant orienté vers la recherche et la rédaction de thèse et porte sur le droit privé fondamental.

Points forts :

- La formation est construite sur un équilibre constant entre les différentes disciplines ; c’est ce qui est attendu d’une licence d’AES qui veut former des cadres intermédiaires aujourd’hui.
- L’acquisition des connaissances se fait de façon progressive avec des mises à niveau.
- L’importance du nombre des enseignants et enseignants-chercheurs et celle des travaux dirigés révèlent un très bon encadrement.
- Enfin, l’incitation forte à la détermination d’un projet professionnel dès le second semestre.

Points faibles :

- On manque de données sur l’insertion professionnelle.
- La validation des acquis de l’expérience (VAE) ne semble pas assez valorisée comme moyen permettant d’intégrer la formation.

Recommandations.

- Il serait bon que l’équipe pédagogique travaille davantage sa culture du pilotage de la formation, de la construction d’indicateurs et d’outils d’évaluation.
- De même, elle pourrait davantage exploiter les opportunités qu’offre une pédagogie numérique en complément de l’enseignement en présentiel.
- Il serait opportun de revoir la fiche (RNCP) et mener une réflexion approfondie sur les compétences à acquérir.
- Enfin, la formation bénéficie du capital humain et d’une avancée pédagogique suffisante pour mettre en place un véritable carnet de compétences que l’étudiant pourrait valider au fur et à mesure de ses études.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus proposé pour une formation telle que celle de cette licence d’AES est conforme aux standards nationaux. Les dimensions administration économique et sociale sont prises en compte dans les trois carrières proposées, à savoir « les carrières du secteur public », ce qui ouvre aux concours administratifs, « les carrières du secteur gestion », ce qui oriente vers l’entreprise privée, et « les carrières du social », ce qui permet d’englober l’action sociale des associations, comme celle des personnes publiques. A ce titre, les enseignements de L3 offerts en option devraient être davantage professionnalisés, surtout en ce qui concerne ce dernier secteur. Au total, on peut dire que les objectifs sont traduits de façon assez concrète dans le cursus universitaire proposé aux apprenants.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation répond à des attentes locales, même si des formations proches du point de vue du contenu existent dans les universités de Rennes et Vannes). La formation est bien construite et se différencie des voisines par la place faite à la sociologie et aux matières connexes dans les enseignements de L3. La préparation aux concours administratifs y constitue un plus même si on aurait souhaité connaître combien d’étudiants suivent cet enseignement proposé en option.</p> <p>Il faut noter comme un point positif le fait que la formation d’AES dans son orientation et les trois filières retenues permette une poursuite d’études vers des masters de droit, celui de <i>Droit des personnes vulnérables</i> (la dimension sociale y est forte) et le master <i>Carrières du droit public</i>.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L’équipe pédagogique comporte un nombre important d’enseignants-chercheurs. Chacune des grandes familles disciplinaires (droit, économie, gestion et sociologie) est représentée ; les enseignants-chercheurs sont</p>

	<p>membres des laboratoires de l'UBO concernés. Des enseignants professionnels sont également présents et aident à la professionnalisation de la formation ; ce sont des spécialistes travaillant en entreprise, dans l'administration d'Etat (rectorat, justice et défense). Au sein de cette équipe sont désignés des responsables d'année, d'unités transversales de manière à bien encadrer les étudiants et à assurer le suivi.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Sur la période à évaluer, les effectifs sont globalement satisfaisants. Ainsi, les effectifs ont doublé sur la période en première année (L1), ce qui démontre l'attractivité de la formation : on dénombre ainsi 72 inscrits pour l'année universitaire 2014-2015. L'évolution à la hausse des effectifs s'explique aussi par l'implication du corps enseignant dans les différentes opérations de promotion de l'Université : journées portes ouvertes, salon de l'étudiant ou l'équivalent.</p> <p>Quant aux résultats, ils restent dans les normes habituelles, en particulier en première année ; on pourrait même dire que le taux atteint de 45 % est un bon score pour cette année-là ; en revanche, qu'il y ait jusqu'à plus de 34 % d'étudiants non admis en L3 est plus surprenant. Cela pourrait s'expliquer soit par les critères de sélection, soit par l'hétérogénéité des origines des étudiants de la L3.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>S'agissant de la recherche, la majorité du corps enseignant est constituée de professeurs et de maîtres de conférences, assujettis à l'obligation de recherche, tant pour leurs enseignements que pour leurs publications. A ce titre, ils participent aux travaux de plusieurs laboratoires ; il s'agit du Centre de recherche administrative (CRA), du laboratoire Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), du Centre de recherche en droit privé (CRDP), du Laboratoire d'études et de recherches en sociologie (LABERS), du laboratoire Information coordination, incitations (ICI).</p> <p>Concernant la possibilité d'une initiation des étudiants à la recherche, le niveau de la licence n'est pas celui où la recherche représente une part importante. Elle se limite pour une large part aux références bibliographiques que l'on demande aux étudiants de lire ou aux travaux personnels, sous la forme de mémoires ou de rapports qu'il leur est demandé de rédiger. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure il s'agit d'un simple compte rendu d'activités ou si une part de réflexion personnelle est demandée, réflexion portant sur un ou deux problèmes rencontrés.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La licence d'AES de l'UBO présente la caractéristique d'être un diplôme généraliste et donc ouvert sur la poursuite d'études et une autre caractéristique, celle d'accueillir des étudiants qui, au départ, souhaitent une rapide insertion professionnelle, en particulier des étudiants provenant des filières de BTS ou d'IUT. La professionnalisation commence dès la première année où l'étudiant est appelé à réfléchir sur son projet professionnel et à partir de la deuxième année (L2) à le construire et enfin à faire un choix qui est appuyé par des options en L3. La formation veut également ouvrir à l'administration publique, aussi une préparation aux concours administratifs est-elle offerte (il s'agit d'une petite initiation de 16h).</p> <p>Pour sa part, le stage de six semaines paraît intéressant : il permet d'avoir une expérience professionnelle certaine, même si elle devra ensuite être confortée.</p> <p>On a du mal à mesurer l'impact de l'intervention des professionnels, car ils assurent majoritairement des cours théoriques, à part une personne qui est chargée d'un cours « jeu d'entreprise », sorte de simulation de création d'entreprise. Il faut cependant ajouter comme un point positif dans la perspective de la professionnalisation le fait d'organiser régulièrement des conférences professionnelles (avec des personnes des métiers) et des rencontres étudiants-entreprises.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Il est intéressant de constater que, dès le second semestre de la première année (L1), il est offert aux étudiants « un module de construction du projet professionnel ». Ainsi, l'étudiant qui a compris, à partir de son expérience du 1^{er} semestre ce qu'est le travail universitaire, est invité à se projeter dans l'avenir pour savoir s'il est plus tenté par les métiers du droit ou bien ceux de la gestion d'entreprise ou enfin ceux de la carrière</p>

	<p>sociale. Bien entendu, l'ensemble pourra rester encore assez flou dans son esprit, mais le fait d'avoir dédié un enseignement à la construction du projet professionnel est tout à fait intéressant. Une enquête serait utile pour préciser combien d'étudiants arrêtent un véritable choix à ce moment-là.</p> <p>Le fait d'avoir à réaliser un stage contribue au renforcement du choix professionnel. En effet, l'étudiant est incité à trouver, en L3, un stage dans le domaine où il compte exercer son activité plus tard. Ce stage de six semaines, encadré par un universitaire et un professionnel, remplit les conditions habituellement exigées. Il est prévu que l'enseignant universitaire puisse aller sur site, mais on peut s'interroger sur sa réalité. Le départ vers le stage semble bien préparé, puisqu'il est prévu une formation à la rédaction du curriculum vitae (CV) et de la lettre de motivation, et à la méthodologie de recherche du stage. Il serait intéressant que l'on sache si le professionnel dispose d'une grille pour évaluer le stagiaire tout au long du stage et s'il participe au jury.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'international est réellement présent pour une formation de ce niveau : il existe sept accords d'établissements étrangers (en Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Royaume-Uni, Roumanie et Etats-Unis) et un accord avec le Québec, qui permettent aux étudiants de bénéficier d'une mobilité sortante. Et ils en usent : plus d'une trentaine sont ainsi partis à l'étranger de 2011 à 2015 pour effectuer un semestre de leur formation ou tout simplement un stage. Un tel atout aurait pu être valorisé dans le rapport d'autoévaluation par une enquête pour savoir ce que les étudiants en ont retiré quant à leur projet professionnel.</p> <p>La formation offre également une place importante aux langues : l'anglais est privilégié puisque son enseignement est dispensé sur toute la licence et une seconde langue est offerte en apprentissage aux étudiants en option. L'anglais peut donner lieu à une certification de Compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) au niveau B2. Ces enseignements de langues constituent un atout supplémentaire pour les étudiants, à n'en pas douter.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>En termes de recrutement, les étudiants de la filière AES, comme ailleurs, sont issus du baccalauréat général et de la section économique et sociale en majorité. Quelques rares étudiants proviennent de la filière scientifique, 5 sur 72 en 2014-2015. En cours de parcours, ils sont rejoints par des étudiants des filières courtes du BTS et du DUT. Ensuite, la filière AES de l'UBO fait preuve d'une grande ouverture par l'accueil de publics en reprise d'études, dès la L2 et même en L3, avec un usage important de la VAE. L'intégration de tous ces publics nécessite la mise en place de dispositifs de mise à niveau, dans plusieurs enseignements, dont certains sont proposés en option. Un enseignant référent est chargé de la construction des dispositifs de mises à niveau.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités de l'enseignement prennent la forme classique de l'enseignement en présentiel. Il n'existe pas d'enseignement à distance, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'adaptation aux différents publics, avec des aménagements pour les personnes handicapées, les sportifs de haut niveau ou les personnes salariées. Ils sont liés à l'obligation ou non d'assiduité aux travaux dirigés et parfois à des modalités de contrôle distinctes.</p> <p>Il est proposé un enseignement en informatique de la première à la troisième année ; un enseignant est même préposé pour sa coordination, mais le numérique n'est pas à proprement parler utilisé comme un instrument d'enseignement intensif, par exemple à distance. Il reste que les étudiants, au terme de l'enseignement d'informatique, ont une maîtrise du traitement de texte, des tableaux Excel et peuvent obtenir le Certificat informatique et Internet (C2i). Les enseignants ou les étudiants disposent d'une plateforme qu'ils peuvent utiliser pour communiquer entre eux ou pour déposer des plans de cours, des travaux à faire ou de la bibliographie.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants suit les modalités nationales classiques, à savoir les devoirs de contrôle continu, les examens terminaux et les travaux personnels. Le stage, en L3, donne lieu à un rapport soutenu devant un jury. Comme ailleurs, ces contrôles et examens terminaux voient leurs résultats sanctionnés par des jurys désignés en début d'année et qui siègent pendant les trois sessions (1^{er} semestre, 2^{ème} semestre et session de rattrapage).</p>

	<p>On note un grand souci de l'égalité des étudiants devant les examens : copies anonymes et désanonymées par l'administration et non par les enseignants, présence du personnel de scolarité pendant les délibérations.</p> <p>Les examens prennent plus souvent la forme écrite, mais des oraux sont également pratiqués.</p> <p>Il s'agit dans tous les cas de travaux personnels et individuels. Il est regrettable que certaines formes de travaux en commun entre plusieurs étudiants ne soient pas expérimentées.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Il est difficile de porter une appréciation sur le suivi de l'acquisition des compétences. A priori, celui-ci ne peut être traduit que par la régularité des contrôles et leur effectivité telles que décrites dans le parcours.</p> <p>Des compétences transversales ou des options transversales sont offertes ; comme les autres matières, elles donnent lieu à des contrôles, mais aucun mécanisme particulier n'est institué pour permettre la constitution d'un portefeuille de compétences. En effet, il n'y a pas un raisonnement en termes de compétences qui devrait aboutir à la constitution d'un portefeuille pour chacune des carrières proposées.</p> <p>On reste donc dans les formes classiques de contrôle des connaissances et non pas d'acquisition de compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>On ne trouve pas d'éléments assez précis pour se prononcer sur cette question du suivi des diplômés. Certes, un dossier de témoignages d'étudiants insérés professionnellement est fourni. Il ne permet cependant pas d'avoir une idée précise de l'insertion professionnelle sur l'ensemble de la période 2011 à 2015 ; on ne sait pas davantage combien d'étudiants ont préféré poursuivre des études. C'est sans doute le point le plus faible du dossier et lors d'autres évaluations, il devra être mieux renseigné. par des enquêtes régulières avec un nombre de répondants suffisant.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Avant l'année 2013-2014, c'est au sein des conseils pédagogiques qu'étaient abordées les questions relatives à l'encadrement des étudiants et au suivi de la formation, questions relatives aux échecs ou aux succès des étudiants, les difficultés pour certains à trouver un stage, en particulier les étudiants étrangers. Il n'y avait donc pas de conseil de perfectionnement.</p> <p>Le conseil de perfectionnement, tout au moins la structure qui en porte le nom, a été mis en place en 2013-2014. Il comprend les enseignants, les étudiants et l'administration. Il n'est pas indiqué la présence de professionnels. Le dossier d'autoévaluation indique cependant qu'il ne peut porter une appréciation sur ce conseil à cause de son caractère récent.</p> <p>En termes d'autoévaluation du diplôme, deux enquêtes ont été mises en place : l'une globale et l'autre consacrée spécifiquement à chaque enseignement.</p> <p>Il serait intéressant de connaître comment les étudiants apprécient la formation dans sa globalité et les enseignements individuellement, de savoir s'ils souhaitent ou non le maintien ou la suppression de certains, l'introduction d'autres enseignements, etc.</p>

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**